

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mercredi 18 septembre 2019

Délibération

N° 19.154.1

En exercice 37

Présents 26

Votants 32

Pour 32

Contre 0

Abstention 0

POLE RESSOURCES – SERVICE AFFAIRES JURIDIQUES

**MODIFICATION DE L'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE – PRÉCISIONS
CONCERNANT LA COMPÉTENCE ACTION SOCIALE**

Date de la convocation : 12/09/2019

L'an deux mille dix-neuf

Et le 18 septembre à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Jacques Maurel » de l'Hôtel communautaire, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

26 Conseillers communautaires présents : madame Danielle ALEXANDRE, monsieur Bruno BERRAH, monsieur Thierry BEUSELINCK, madame Danièle BOSCH-LAURENS, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, monsieur Didier CAYLA, madame Charlette CHASTAN, madame Odile CORBIERE, madame Marcelle COUDERC, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, monsieur Thierry DAURAT, monsieur Frédéric FABRE, monsieur Cédric GARCIA, monsieur Jean-François GUIBBERT, monsieur Bernard MARTIN, madame Brigitte MARTINEZ, monsieur Serge PESCE, monsieur André RAYNAUD, monsieur Michel SANCHEZ, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, monsieur Marc SINGLA, madame Brigitte SOULET, madame Maryline TUCA.

6 Conseillers communautaires absents représentés : madame Elodie AGOSTINHO (représentée par monsieur Alain CASTAN), madame Marguerite ALAZET (représentée par monsieur André RAYNAUD), madame Géraldine ESCANDE-COLIN (représentée par monsieur Jean-François GUIBBERT), monsieur Bernard FABRE (représenté par madame Odile CORBIERE), monsieur Michel LEFROU (représenté par monsieur Didier CAYLA), monsieur Philippe VIDAL (représenté par madame Marcelle COUDERC).

5 Conseillers communautaires absents excusés : madame Cathy LIMORTE, monsieur Pascal LOUBET, monsieur Jean-Pierre PEREZ, madame Yannick RODIERE, madame Martine SIGNOUREL.

Secrétaire de séance : monsieur Christian SEGUY.

REÇU EN PRÉFECTURE

le 25/09/2019

Application agréée E-legalite.com

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mercredi 18 septembre 2019

Modification de l'intérêt communautaire - Précisions concernant la compétence action sociale

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles, L. 5214-16-IV ;

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite loi MAPTAM ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe ;

Vu la délibération n° 16.040.0 du 14 décembre 2016 portant définition de l'intérêt communautaire des compétences de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu la délibération n° 19.153.1 du 18 septembre 2019 portant d'une part, abrogation de la délibération n° 19.125.1, d'autre part, adoption de l'avenant n° 17 aux statuts communautaires de La Domitienne permettant ainsi la réalisation d'actions spécifiques relatives à tout équipement de caractère et de taille structurants au niveau intercommunal ;

Considérant que la restauration est un service hautement symbolique et que les élus sont attachés à cette prestation ; que les politiques publiques menées sur ce champ sont aussi en lien avec les évolutions fortes du secteur et avec la demande sociale ;

Considérant les orientations que se fixent les élus, à savoir : « faire de la restauration municipale, un service public de proximité et de qualité », « offrir un service équitable à l'ensemble du territoire », « limiter le risque alimentaire, et par là même, pénal », « constituer une filière d'approvisionnement local », afin de répondre à un triple enjeu d'action sociale, de développement économique territorial et de santé publique » ;

Considérant la nécessité au préalable de réaliser une étude tendant à la création et la gestion directe ou indirecte d'une cuisine centrale intercommunale ;

Considérant que la gestion d'une cuisine centrale relèverait de la compétence « action sociale d'intérêt communautaire » puisqu'elle pourra avoir vocation à fabriquer des repas pour les personnes âgées en difficulté, les écoles ou les crèches des communes membres, voire répondre à toute sollicitation extérieure ;

Considérant que ce projet présente un intérêt communautaire, puisqu'il s'agit d'étudier la création et la gestion d'un équipement de caractère et de taille structurants ;

Considérant qu'il appartient au Conseil communautaire de définir l'intérêt communautaire par une délibération prise à la majorité qualifiée des deux tiers des membres ;

Sur le rapport et l'exposé de monsieur Alain CARALP, Président,
Après en avoir délibéré,
Sur 32 membres présents ou représentés au moment du vote,
A l'unanimité,

I. DÉFINIT, au sein de la compétence action sociale, l'intérêt communautaire suivant :

- actions spécifiques relatives à tout équipement de caractère et de taille structurants au niveau intercommunal :
 - toute étude tendant à la création et la gestion directe ou indirecte d'une cuisine centrale intercommunale.

II. AUTORISE monsieur le Président à signer tout document administratif, technique et financier nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

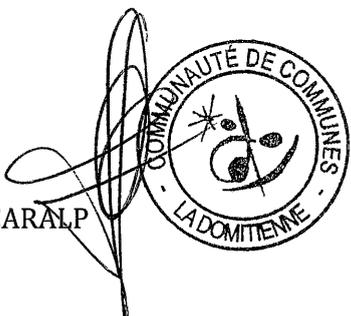
III. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à l'affichage de cette délibération à l'Hôtel communautaire, à sa transmission au contrôle de légalité, à son insertion au recueil des actes administratifs de La Domitienne et à sa communication aux communes membres.

IV. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



page 2 sur 2
REÇU EN PREFECTURE

le 25/09/2019

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20190918-DELIB_19_15

REÇU EN PREFECTURE

le 25/09/2019

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20190918-DELIB_19_15